



La lettre

N°2

DU PAYS DE MEAUX

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

À l'occasion de la première réunion publique consacrée aux travaux du futur Parc d'Activités du Pays de Meaux le 30 avril dernier à Villenoy, **vous étiez plus de 200 à répondre à l'invitation que nous avons lancée.**

Votre mobilisation témoigne de votre intérêt pour le futur Parc d'Activités et nous nous en réjouissons. Les élus du Pays de Meaux ont à cœur de construire avec tous les habitants des 18 communes de la CAPM les projets qui vont dynamiser le territoire. C'est dans cette logique que nous vous avons proposé d'évoquer ensemble les perspectives de développement du Parc d'Activités, puisque vous êtes directement concernés par les travaux de viabilisation du PAMP.

Ce dernier sera la vitrine économique de l'agglomération en tant que pôle d'activité régional majeur. Il permettra ainsi de se positionner vis-à-vis des pôles de Roissy et de Marne-la-Vallée en diversifiant et en renforçant le tissu économique local. En dotant l'Agglomération de ce formidable outil économique partagé, générateur de milliers d'emplois, nous préparons l'après-crise. Comme nous vous l'avons assuré lors de la réunion du 30 avril, nous travaillons d'ores et déjà avec chaque entreprise afin de favoriser l'emploi des habitants du Pays de Meaux grâce, notamment, à des actions coordonnées de recrutement avec la Maison de l'Emploi.

La réunion publique a été l'occasion pour tous de prendre conscience des enjeux majeurs de ce futur Parc d'Activités à haut niveau de services et d'une qualité environnementale supérieure. Celle-ci a également permis de répondre aux interrogations de chacun sur les opérations de viabilisation.

Nous avons entendu, l'un et l'autre, vos attentes légitimes sur ce sujet. C'est pourquoi nous avons répondu à chaque question et à chaque demande en expliquant les solutions concrètes qui allaient être mises en œuvre afin de garantir à tous le moins de désagréments possibles pendant les opérations d'aménagement. **Aussi, avec la déviation de la rue Sadi Carnot et de la rue Parmentier par le pont de la sucrerie jusqu'à la rue Aristide Briand, nous garantissons une circulation fluide et sans contraintes dans Villenoy.** Nous mettons tout en œuvre pour qu'aucun secteur, aucun quartier ni aucune rue ne fasse l'objet de gênes prolongées. Nous vous assurons de bonnes conditions de circulation respectueuses des règles de sécurité dans toute la ville.

La Lettre du Pays de Meaux ou encore le site Internet de la CAPM (www.agglo-paysdemeaux.fr) ou le site de la mairie de Villenoy (www.mairie-villenoy.fr) permettront de faire régulièrement le point sur l'avancée des travaux du PAMP. Avec les élus de l'Agglomération, nous souhaitons vous associer à chaque étape des aménagements en vous informant des étapes franchies et des ouvrages réalisés. En créant le PAMP, nous sommes fiers de proposer l'un des projets de développement économique les plus importants en France. **Il est la preuve que nous continuons à nous démener sans relâche afin d'offrir aux habitants de nos 18 communes les emplois nécessaires à une belle qualité de vie.**



JEAN-FRANÇOIS COPÉ
Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Meaux



ROGER PAOLETTI
Maire de Villenoy

Jean-François COPÉ
Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Meaux

Roger PAOLETTI
Maire de Villenoy

Les travaux du PAPM : RUE PARMENTIER

LES INFOS PRATIQUES

Dans le cadre de la création du Parc d'Activités, les travaux d'aménagement sont conduits par la Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Développement Durable de la CAPM. La circulation se fera sans encombre grâce à la déviation de la rue Sadi Carnot et de la rue Parmentier par le pont de la sucrerie jusqu'à la rue Aristide Briand, qui sera active pendant la durée des opérations de viabilisation du PAPM.

Phase 1 : DU 18 MAI À SEPTEMBRE 2009

(travaux de forage sous le canal de l'Ourcq)

La déviation (indiquée en rose sur le schéma) sera à double sens, afin que chaque riverain puisse accéder à son lieu d'habitation et que tous les Villenoyens puissent circuler plus facilement pendant la durée des travaux. La déviation en double sens sera active durant toute la durée du chantier. Le sens interdit de la rue Parmentier sera supprimé pour permettre l'accès aux riverains de la rue des Vignes.



Phase 2 : D'AOUT À OCTOBRE 2009

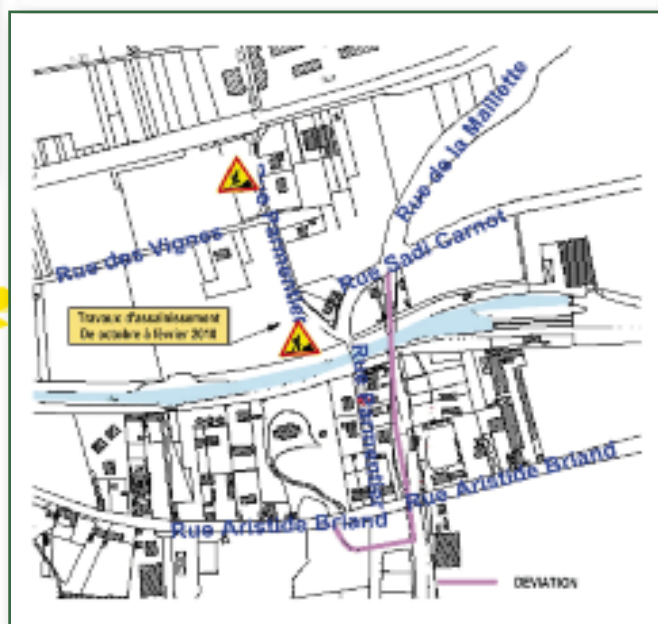
(travaux d'assainissement en aval de la rue Parmentier)



Phase 3 : D'OCTOBRE À FÉVRIER 2010

(travaux d'assainissement en amont de la rue Parmentier)

Création d'une entrée/sortie provisoire sur le CD5 avec l'installation d'un feu tricolore.



Pour tous renseignements :
01 60 09 98 45